Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Frais de remboursement anticipé pour rachat de crédit

Par david

Bonjour,

J'ai signé une offre de prêt immobilier le 13/08/2008.
Maintenant que les taux sont plus favorable, je souhaiterais faire racheter mon crédit par une autre banque à partir du 1er septembre 2013.
Mon contrat actuel mentionne :
"IRA dégressif pour remboursement partiel et/ou total selon la durée du prêt :
- entre 0 et 5 ans : 3%
- entre 5 et 10 ans : 1,5%
- au delà de 10 ans : 0% "

J'ai 2 questions :
- Etant donné que je souhaite faire racheté mon crédit la 5ème année, est-ce que les IRA(indemnité de remboursement anticipés) s'élèvent à 3% ou à 1,5% ?
- La banque me dit que cette clause est valable uniquement pour un remboursement partiel ou total mais pas pour un rachat par une autre banque. Es-ce légitime ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par vero

Bonjour,

Pour moi vous aurez 3% de pénalités pour remboursement anticipé de votre prêt sur vous prenez une autre banque mais malgré cela vous pouvez y gagner à renégocier votre prêt.Si vous renégociez votre prêt auprès de votre propre banque,libre à elle d'appliquer ces pénalités.